

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous communiquer certains renseignements sur les façons dont, je crois, le Canada doit répondre aux défis et aux problèmes des placements étrangers. Tout d'abord, permettez-moi d'insister sur deux points. On dit souvent qu'il ne faut pas généraliser. Cette idée s'applique certainement au débat actuel sur l'appartenance étrangère. Premièrement, les accusations générales voulant que l'appartenance étrangère est par définition contraire aux intérêts du Canada, sont tout simplement sans fondement. Deuxièmement, il serait bien entendu tout aussi erroné de prétendre que toutes les filiales de sociétés étrangères sont irréprochables et qu'aucune d'entre elles ne pourrait améliorer son rendement d'une façon quelconque. La vérité se situe entre ces deux points.

Les capitaux étrangers ont apporté et continueront d'apporter une contribution positive à la stabilité économique du Canada. Mais sous certains aspects, certaines filiales de sociétés étrangères pourraient et doivent faire mieux. Ce même principe s'applique également aux firmes d'appartenance totalement canadienne. Et dans les deux cas, la politique du gouvernement est de stimuler ceux qui accusent un retard.

Mais il y a une grande différence, et c'est la raison pour laquelle il nous faut suivre de plus près l'exploitation au Canada de nos filiales de sociétés étrangères. C'est le simple fait que ces filiales peuvent être influencées, à des degrés variés par des décisions qui émanent de politiques adoptées à l'étranger et peuvent par là forcer dans une certaine mesure les sociétés canadiennes à suivre une ligne de conduite qui ne serait pas dans leur plus grand intérêt ou celui du Canada. La vulnérabilité de ces sociétés aux influences étrangères est évidemment plus grande lorsqu'il s'agit de filiales dont la liberté d'action est relativement restreinte. Dans ces cas, il est possible que la filiale soit reléguée à jouer un rôle inutilement limité au sein de l'organisation internationale dont elle fait partie, ce qui peut entraver son développement et l'expansion de ses activités au Canada.

Il reste un autre point que d'emblée je voudrais également soulever ici: bien que notre premier souci soit évidemment la productivité économique des établissements à direction étrangère, nous devons néanmoins rester également attentifs à certaines considérations qui ne relèvent pas du secteur économique.

Des problèmes d'une autre nature, culturels et sociaux, plus difficiles à mettre en relief ou à contrôler, surgissent tout naturellement. Certains de ces problèmes résultent simplement du fait de la présence du géant américain à nos frontières. Cependant, les possibilités offertes dans les secteurs de la formation, de la recherche et de l'administration nous appartiennent en propre. Il conviendrait donc que les filiales de sociétés étrangères prévoient l'exécution de la majeure partie de leurs programmes de recherche au Canada. De même, il faudrait que toute société établie au Canada, qu'elle soit strictement nationale ou à direction étrangère, soit en mesure d'offrir des postes comportant des responsabilités, aux Canadiens qui désirent les assumer et qui en sont capables. La facilité d'échanges de compétences dans le domaine administratif de part et d'autre de la frontière est favorable à la pleine expansion du potentiel que constitue le capital étranger. Ce sont des considérations d'ordre général.

PRINCIPES DIRECTEURS

Étudions maintenant certains points particuliers concernant les activités des filiales des sociétés étrangères au Canada. Il y a environ un an, j'ai établi